

2016-3280
2017-01-04

SunSpray Ultra-N

Liquide

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

Huile de base horticole en vaporisateur pour usage dans la formulation des huiles insecticides.

GARANTIE:

Huile minérale100 %

N° D'ENREGISTREMENT : 21653 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE.

CONTENU NET: VRAC

HollyFrontier Refining & Marketing LLC
401 Plymouth Road, Suite 350
Plymouth Meeting, PA 19462 USA
Tel: 1-800-456-4786

Agent de HollyFrontier Refining & Marketing LLC
Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r./LLP
4600-800 Place Victoria
Montreal, QC Canada H4Z 1H6
Tel: (514) 393-4014

MODE D'EMPLOI:

Pour usage dans la fabrication, la préparation ou le reconditionnement. À utiliser uniquement pour la fabrication d'un produit enregistré dans le cadre de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. Lire le bulletin technique pour connaître les détails concernant la formulation.

MISE EN GARDE:

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Ce produit est nocif s'il est avalé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Manipuler et utiliser uniquement tel qu'indiqué et dans les proportions recommandées. Éviter la contamination des sources d'approvisionnement en eau, des fosses d'irrigation, des étangs, des lacs et des cours d'eau.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.

Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. L'aspiration peut se produire suite à l'ingestion ou au vomissement et entraîne, parfois à retardement, des dommages aux poumons.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT:

Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre étendue d'eau.

ENTREPOSAGE:

Garder le contenant bien fermé et NEPAS LAISSER d'eau entrer en contact avec le produit qui s'y trouve. Ne pas entreposer à des températures inférieures à 0°C. Bien agiter si le produit est entreposé pendant un an ou plus.

ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à *la Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.